

Commune de LAILLY EN VAL
PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 juin 2012

Nombre de conseillers

Date de convocation : 21 juin 2012

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Date d'affichage : 21 juin 2012

Qui ont pris part à la délibération : 16

Présents : M. Y. FICHOU, Mme J. BORE, M. S. BRETON, Mme Y. CORVISY, M. G. DAUBIGNARD, M. S. GAULTIER, Mme G. GILLES, Mme M. JULLIEN, M. P. LECAS, Mme M. PELLETIER, M. P. PICHON, M. J. PIEDALLU, Mme F. PROUST, M. G. RENAUD, M. Ph. ROULLIER, Mme N. TOURNOIS

Procuration(s) :

Mme P. DION a donné procuration à M. Y. FICHOU

Absent(s) : Mme M. VALLET

Président : M. Y. FICHOU, Maire

Secrétaire de séance : Mme N. TOURNOIS

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2012
2. Travaux : marchés notifiés (M.Pichon et Mme Tournois)
3. Demande de modification de la ZAC du Clos Moussard (plan consultable en mairie)
4. Demande de subvention complémentaire de la CLIC (courrier joint)
5. Délibération annuelle emploi saisonnier
6. Réseau assainissement : rapport annuel (rapport intégral consultable en mairie)
7. Convention d'occupation du domaine public : avenant de transfert (document joint)
8. Vente d'un bâtiment
9. Suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
10. Questions diverses
11. Questions des membres

1. **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2012**

Le procès verbal de la séance précédente du 26 mars 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. **TRAVAUX : MARCHÉS NOTIFIÉS**

Monsieur Pichon informe le conseil municipal que les marchés

- assistance - voirie et paysagement,
- balayage des caniveaux,
- contrôle installations électriques - incendie - gaz- légionnelle,
- extincteurs,
- assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- cimetièrre et chemin du gouffre,
- sécurisation commune et rue de la mairie,

ont été lancés le 24 avril 2012. L'ouverture des plis a été faite le 23 mai 2012 et l'analyse des différentes offres a été faite avec le cabinet conseil le 1^{er} juin 2012.

Monsieur Pichon présente et commente les différents devis établis pour les travaux envisagés.

DELIBERATION N° 120625-376 : Marché assistance voirie et paysagement

Considérant la nécessité de recourir à une assistance voirie et paysagement,
Considérant les devis établis par les entreprises EPC Orléans et ORLING,
Considérant l'avis de la commission travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

De confier le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie et du paysagement à l'entreprise ORLING pour un montant HT annuel de 2065.77 € et pour une durée de contrat de 3 ans.

DELIBERATION N° 120625-377 : Marché balayage mécanique des caniveaux

Considérant la nécessité de recourir à une entreprise pour réaliser le balayage mécanique des caniveaux,
Considérant les devis établis par les entreprises SITA Centre Ouest et SOCCOIM,
Considérant l'avis de la commission travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

De confier le marché de balayage mécanique des caniveaux à l'entreprise SOCCOIM pour un montant TTC annuel de 7743.21 € et pour une durée de contrat de 3 ans.

DELIBERATION N° 120625-378 : Marché contrôles électriques, gaz, fuel alarmes incendie et SSI + légionnelle

Considérant la nécessité de recourir à une entreprise pour réaliser les contrôles électriques, gaz, fuel alarmes incendie et SSI + légionnelle,
Considérant les devis établis par les entreprises SOCOTEC, DEKRA et VERITAS,
Considérant l'avis de la commission travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

De confier le marché de la conformité des installations électriques, des alarmes incendie, de la légionnelle et des chaufferies gaz et fuel de l'ensemble des bâtiments à l'entreprise VERITAS pour un montant TTC annuel de 13965.69 € et pour une durée de contrat de 3 ans.

DELIBERATION N° 120625-379 : Marché contrôle et maintenance des extincteurs

Considérant la nécessité de recourir à une entreprise pour réaliser le contrôle et la maintenance des extincteurs,

Considérant les devis établis par les entreprises LUCAS, EUROFEU, SPF ATALIAN, ISOGARD et MOREAU,
Considérant l'avis de la commission travaux,
Considérant que la société LUCAS doit compléter son offre pour être conforme au marché,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

De retenir pour le marché contrôle et maintenance des extincteurs l'entreprise LUCAS sous réserve qu'elle reste moins chère que l'entreprise EUROFEU.

DELIBERATION N° 120625-380 : Marché assistance à maîtrise d'ouvrage pour les bâtiments communaux

Considérant la nécessité de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les bâtiments communaux,
Considérant les devis établis par les entreprises CRESCENDO CONSEIL, GILBERT, SIMONNEAU et CHEDEAU,
Considérant l'avis de la commission travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

De confier le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les bâtiments communaux à l'entreprise SIMONNEAU pour un montant de 1 950.00 € H.T. (pour 30 heures), ainsi qu'un taux de 7 % du coût des travaux H.T.

DELIBERATION N° 120625-381-1 : Marché cimetière et chemin du gouffre

Considérant la nécessité de recourir à une entreprise pour réaliser l'aménagement du stationnement et de la circulation devant le cimetière, la pharmacie et chemin du gouffre,
Considérant que 6 entreprises ont répondu à ce marché : TPVL, FOUCHER, EUROVIA, VIGERY, PASTEUR et BSTP,
Considérant la nécessité de commencer les travaux au plus tôt des vacances scolaires, le moins disant a été retenu et validé en commission travaux. Le marché a été signé avec BSTP pour un montant HT de 175910.40 €.
Considérant la nécessité d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

De valider ce marché signé avec BSTP pour un montant HT de 175910.40 €.
De confier la maîtrise d'ouvrage à l'entreprise ORLING.

Les travaux du parking cimetière commenceront le 4 juillet 2012 pour une fin prévue le 31 juillet 2012 et les travaux chemin du gouffre débuteront le 23 août 2012 pour une durée d'environ 1 mois.

DELIBERATION N° 120625-381-2 : Marché sécurité commune et rue de la mairie

Considérant la nécessité de recourir à une entreprise pour réaliser la mise en sécurité de certains sites sur la commune et de la rue de la mairie,
Considérant les devis établis par les entreprises AGILIS/MOURGUES, SVL et ORLING,
Considérant l'avis de la commission travaux,
Considérant la nécessité d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

De confier le marché sécurité commune et rue de la mairie à l'entreprise SVL pour un montant de 47489 € H.T.

De confier la maîtrise d'ouvrage à l'entreprise ORLING.

Madame Tournois informe le conseil municipal des travaux qui seront réalisés aux écoles pendant le mois de juillet.

DELIBERATION N° 120625-382 : Travaux aux écoles

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de peinture, menuiserie, isolation et toiture aux écoles maternelle et élémentaire,
Considérant les devis reçus et étudiés,
Considérant la nécessité de commencer les travaux au plus tôt des vacances scolaires, les moins-disants ont été retenus et validés en commission travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

De valider les marchés ci-dessous pour les montants TTC ci-dessous correspondants :

	PRESTATAIRE RETENU	MONTANT
PEINTURES CLASSES 1 et 2 MATERNELLE	PEINTURES PASSIONS 45 LAILLY	5 129,64 €
FENETRES CLASSES 1 et 2 MATERNELLE	CD Menuiseries 45 ST JEAN DE LA RUELE	10 010,52 €
ISOLATION COMBLES CLASSES 1 et 2 MATERNELLE	TOIT et FACADES 45 ST JEAN DE LA RUELE	4 180,41 €
TOITURE CLASSES 1 et 2 MATERNELLE	LEJEUNE 45 TAVERS	12 273,11 €
TOITURE ELEMENTAIRE CLASSE 1 ELEMENTAIRE	ODOU 45 LAILLY EN VAL	8 901,37 €

Madame Proust informe les membres du conseil municipal que l'alarme des ateliers municipaux est en panne. Un devis a été demandé à l'entreprise AVC sécurité qui est chargée des alarmes de la mairie et des écoles.

DELIBERATION N° 120625-383 : Alarme aux ateliers municipaux

Considérant que l'alarme des ateliers municipaux est en panne,
Considérant le devis pour la réparation de l'alarme de la société AVC,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

De valider les travaux de la société AVC pour un montant TTC de 2470.94 €,
D'approuver la signature d'un abonnement de télésurveillance d'un montant de 42.08 € TTC par mois.

Madame Proust a un rendez-vous le 4 juillet 2012 avec un référent protection bâtiments publics de la gendarmerie de Beaugency pour qu'il lui donne des conseils sur les équipements à installer, les démarches administratives à réaliser et les demandes de subvention à effectuer.

3. DEMANDE DE MODIFICATION DE LA ZAC DU CLOS MOUSSARD

Le cabinet Nexity Conseil présente un modificatif pour la réalisation de la dernière tranche de travaux. Sont prévus 30 pavillons soit 6 supplémentaires par rapport au projet initial. Le conseil municipal est appelé à émettre un avis de principe étant entendu qu'en cas de décision positive, il devra se prononcer sur les documents contractuels.

DELIBERATION N° 120625-384 : Projet de modification de la tranche 5 du Clos Moussard

Considérant la demande de modification de la tranche 5 du Clos Moussard présentée par Nexity Foncier Conseil,
Considérant le projet présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ne s'oppose pas

Par 8 voix pour,

Par 7 abstentions (M BRETON, M DAUBIGNARD, Mme JULLIEN, Mme PELLETIER,
M PICHON M RENAULT, M ROULLIER) et

Par 1 voix contre (Mme TOURNOIS)

Au projet de modification sous réserve que le nombre total de lots initialement prévu sur la ZAC multi-sites (Clos Moussard et Clos Fourchaud) n'augmente pas.

4. DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE LA CLIC

Monsieur le Maire lit la lettre de remerciement de Madame la présidente de la CLIC et informe le conseil municipal des difficultés financières rencontrées par cette association pour développer une nouvelle compétence.

5. DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (DELIBERATION ANNUELLE)

DELIBERATION N° 120625-385 : Recrutement d'agents pour un accroissement saisonnier d'activité (délibération annuelle)

Monsieur FICHOU informe l'assemblée, qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services d'entretien des espaces verts pour la période du 1^{er} juin 2012 au 1^{er} octobre 2012.

Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984

précitée : au maximum 2 emplois à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts correspondant au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe. Ces agents devront disposer du permis de conduire.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux adjoints techniques 2^{ème} classe, et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents saisonniers),

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services d'entretien des espaces verts pour la période du 1^{er} juin 2012 au 1^{er} octobre 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération

DÉCIDE

A l'unanimité

D'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

6. RESEAU ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel 2011 du réseau d'assainissement est présenté par Monsieur Fichou qui reprend les points majeurs développés par le délégataire de service. Monsieur Fichou constate une augmentation de 4% du nombre d'abonnés alors que les volumes facturés d'eau potable assujettis à la redevance assainissement ont baissé de 0,67%.

Il est précisé que la commune n'a aucun emprunt en cours au titre de ce service.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport avant le 30 juin 2012.

Monsieur Gaultier fait remarquer qu'il n'y a pas dans le rapport de compte-rendu ou de tableau analysant le réseau d'assainissement par rapport au contrat et à l'identification des sites de la commune. Il est proposé d'interroger la Lyonnaise des eaux à ce propos.

7. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : AVENANT DE TRANSFERT

DELIBERATION N° 120625-386

Considérant la convention d'occupation privative du domaine public en date du 17/06/2005 par laquelle la commune de Lailly-en-Val a autorisé l'implantation par Bouygues Telecom sur son territoire d'une station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques,

Considérant le courrier en date du 15 juin 2012 de Bouygues Telecom sollicitant l'autorisation de transférer ses droits et obligations nés au titre de la convention d'occupation du domaine à sa filiale France pylônes services,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération

DÉCIDE

A l'unanimité

D'autoriser Bouygues Telecom à transférer à la société France pylônes services les droits et obligations nés dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public.

D'approuver la conclusion d'un avenant tripartite prenant acte de cette substitution.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tripartite prenant acte de la substitution opérée.

8. **VENTE D'UN BATIMENT**

Monsieur le Maire évoque le logement communal situé 12 rue des Ecoles, ancien logement de fonction.

DELIBERATION N° 120625-387

Considérant que le bâtiment, ancien logement de fonction, situé au 12 rue des écoles n'est plus utilisé depuis quelques années.

Considérant que l'état du gros œuvre est de bonne qualité mais l'intérieur précaire.

Considérant que dans le cas d'une vente à un particulier, la recette de celle-ci viendrait abonder la construction d'une classe supplémentaire, d'un restaurant scolaire, ou encore un espace dédié à la petite enfance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération

DÉCIDE

Par 1 voix contre (M.DAUBIGNARD)

Par 2 abstentions (Mme JULLIEN, Mme PELLETIER)

Et par 13 voix pour

D'autoriser Monsieur le Maire à engager des démarches pour vendre le bâtiment, ancien logement de fonction, situé au 12 rue des écoles.

Monsieur Daubignard pense qu'il est dommage de ne pas conserver ce bâtiment de qualité.

9. **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE**

DELIBERATION N° 120625-388

Considérant la réussite de Monsieur Jean-Jacques Touzé au concours interne d'adjoint technique de 1^{ère} classe spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » organisé par le Centre Départemental de Gestion du Loir-et-Cher,

Considérant que Monsieur Touzé est responsable de l'entretien des bâtiments,

Considérant qu'en tant que chef de centre des pompiers de Lailly-en-Val, Monsieur Touzé est, de plus, responsable des vérifications des installations communales en terme de sécurité incendie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération

DÉCIDE

A l'unanimité

De supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2012,

De créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2012.

10. **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Fichou présente au conseil municipal le dossier de demande de subvention auprès du programme Leader du Comité Syndical du Pays Loire Beauce.

11. QUESTIONS DES MEMBRES

Monsieur Piedallu informe qu'une nuit de pêche à la carpe se déroulera à l'étang de Lailly-en-Val, la nuit du vendredi 30 août au samedi 1^{er} septembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :

- Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :
avec les observations suivantes :

Le Maire,

Yves FICHOU

Les membres présents,

Mme J. BORE,

M. S. BRETON

Mme Y. CORVISY

M. G. DAUBIGNARD,

M. S. GAULTIER,

Mme G. GILLES

Mme M. JULLIEN

M. P. LECAS,

Mme M. PELLETIER

M. P. PICHON,

M. J. PIEDALLU

Mme F. PROUST,

M. G. RENAUD,

M. Ph. ROULLIER,

Mme N. TOURNOIS.

Les membres représentés,
Mme P. DION (à M. Y. FICHOU),

Le(s) membre(s) absent(s),
Mme M. VALLET